

UNITE DE FORMATION 7 « concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance d'entrainement en sécurité telle que définie par le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski alpin, dans le milieu montagnard enneigé » dite UF7 « ENTRAÎNEMENT » DU DIPLOME D'ETAT DE SKI - MONITEUR NATIONAL DE SKI ALPIN ET SES ACTIVITES DÉRIVÉES

CURSUS AMÉNAGÉ POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI

PREAMBULE

Cette Unité de formation (UF) fait partie intégrante du cursus de formation au Diplôme d'Etat de Ski - Moniteur National de Ski Alpin et ses activités dérivées, aménagé pour les sportifs de haut-niveau de la Fédération Française de Ski. Elle constitue une UF du deuxième cycle de formation du Diplôme d'Etat de Ski tel que défini dans l'arrêté du 28 septembre 2023 relatif à la formation spécifique du Diplôme d'Etat de Ski - moniteur national de ski alpin et ses activités dérivées. L'organisation et la direction de l'UF7 « Entraînement », cursus aménagé pour les sportifs de haut-niveau de la Fédération Française de Ski ont été confiées à la Fédération Française de Ski conformément à l'article 2 de l'arrêté ci-dessus évoqué.

Cette UF vise à aborder :

- connaître l'organisation de la pratique compétitive du ski alpin et de ses activités dérivées dont le snowboard ;
- présenter le cadre général de l'organisation de la Fédération française de ski ;
- contribuer à assurer l'entraînement des pratiquants dans le respect de la sécurité et de l'éthique professionnelle ;
- connaître les fondements théoriques de l'entraînement et ses principes généraux ;
- mettre en œuvre des situations d'entraînement variées ;
- maîtriser la réglementation des compétitions en ski alpin et ses activités dérivées ;
- respecter les règles déontologiques, appréhender et transmettre les valeurs éducatives et sportives de la profession.

Fiche RNCP: https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38415/ (enregistrée depuis le 20/12/2023 jusqu'au 31/10/2028)

Arrêté: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048264243

Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

CATEGORIE DE L'ACTION

Conformément au texte indiqué ci-dessus, cette formation s'inscrit dans la certification que les candidats obtiendront en fin de cursus du diplôme d'Etat de Ski - Moniteur national de Ski Alpin, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), de niveau 5 (BTS, DUT ou DEUG...).

PRÉREQUIS :

Peuvent s'inscrire et se présenter à l'UF7 « Entraînement », cursus aménagé pour les sportifs de haut-niveau de la Fédération Française de Ski, les stagiaires ayant validé leur 1er cycle et ayant un livret de formation en cours de validité.

REFERENCIEL DE CERTIFICATION:

Voir annexe n°1 page 4.

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

Formation sur le terrain

- Être capable d'encadrer en sécurité et de sécuriser les pistes d'entraînement, d'échauffement et de compétition.
- Être capable d'intervenir dans les compétitions fédérales.
- Être capable de tracer en slalom spécial et slalom géant de manière règlementaire.

Formation en salle

- Connaître les règlements communs et spécifiques des disciplines du ski alpin.
- Connaitre les possibilités de sécurisation d'une piste d'entrainement et de compétition.
- Être capable d'officier en tant que juge sur une compétition alpine organisée par la Fédération Française de Ski

-Capacité à s'investir, participer, se comporter en éducateur

DURÉE DE LA FORMATION:

La formation est dispensée en continu et en présentiel pendant 2 jours pour une durée totale de 14 heures minimum. Elle doit être effectuée dans sa totalité.

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

Le calendrier prévisionnel des sessions est consultable sur le site internet de l'ENSA ou de la FFS, par toutes les personnes susceptibles d'être candidates.

Les inscriptions seront ouvertes grâce à la fiche d'inscription disponible sur le site de l'ENSA, rubrique « Calendrier et inscriptions – Sportifs de haut niveau », au plus tard 1 mois avant la commission technique bi-annuelle.

La sélection des stagiaires est ensuite effectuée lors de commission technique bi-annuelle, après analyse des candidatures. Les stagiaires sur liste d'attente peuvent être sélectionnés jusqu'au 1^{er} jour de stage.

DISPOSITIONS GENERALES D'ORGANISATION

Deux sessions annuelles sont organisées au Printemps et à l'Automne. Elles rassemblent les candidats stagiaires en groupes de 8 personnes par formateur.

Le régime des stages est l'internat, toutefois les élèves qui résident habituellement dans la station d'organisation peuvent être autorisés à suivre le stage en externat. Ils doivent dans ce cas s'acquitter du montant des frais pédagogiques inhérents à leur participation et se procurer leur forfait de remontées mécaniques.

Les élèves se muniront de leurs skis habituels et bâtons, ainsi que du matériel nécessaire mentionné dans leur convocation. Le port d'un casque est conseillé.

Il sera mis à leur disposition pour les séances pratiques les piquets de jalonnement. L'organisation prévoira 288 piquets, des banderoles et du matériel pédagogique.

PLAN TYPE DE DEROULEMENT D'UNE UNITE - Durée : 2 jours = 14 heures

ACCUEIL

18 H-19H: Accueil et installation

20H30-21H30 : Réunion d'ouverture. Exposé de l'emploi du temps général et journalier. Remise du document de formation et du programme. Définition de l'évaluation. Règlement administratif. Exposé préparatoire au travail du lendemain.

1er JOUR: (1er jour de stage)

08H30-13H00: Pratique des tracés sur le terrain en Slalom et Slalom géant. 15H00-16H30 : Théorie des tracés (Slalom, Géant, Super-Géant et Descente).

16H30-18H00 : Sécurité des pistes de compétition et d'entrainement.

2ème JOUR:

08H30-13H00 : Tracés matérialisés par des plumeaux et essais

14H00-15H00 : Contrôle écrit.

15H00-15H30 : Réunion de synthèse de fin de stage

CONTENU DES ETUDES / PROGRAMMES

PROGRAMME 1 - "LES TRACÉS"

La pratique:

- tracer de manière règlementaire
- tracer des éducatifs
- tracer pour entrainer
- Règles communes à tous les tracés

Normes de traçage :

- Slalom. Slalom Géant. Super Géant. Descente. Slalom parallèle.
- Démarche pédagogique pour l'apprentissage des fondamentaux techniques dans le cadre de l'entrainement
- La sécurité, la préparation, l'entretien des pistes.

PROGRAMME 2 - "ORGANISATION DES EPREUVES"

La fonction d'entraîneur :

- Schéma général de l'organisation d'une compétition de ski alpin
- Charges et fonctions de l'entraîneur de ski alpin
- Préparation et déroulement d'une compétition.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Les présentations réalisées en cours théoriques seront diffusées par les formateurs sous format power-point. Ces documents doivent être considérés comme des supports d'appui et non comme une doctrine d'enseignement.
- Des documents diffusés par internet seront mis à disposition des stagiaires avant leur participation à l'UF afin de faire le lien entre les contenus théoriques de la semaine tronc commun et ceux abordés lors de cette UF.

MODALITÉS D'EVALUATION

Selon l'arrêté du 28 septembre 2023, les modalités d'évaluation de l'UF7 "Entraînement" sont les suivantes :

L'unité de formation 7 « Entraînement » est évaluée par une épreuve écrite d'une durée d'une heure, portant d'une part sur la conception d'une séance d'entraînement pour un public compétiteur appartenant aux classes 3 et 4 telles que définies par le memento de la méthode française de l'enseignement du ski alpin, dans le milieu montagnard enneigé et d'autre part les connaissances réglementaires relatives aux compétitions en ski alpin et ses activités dérivées. (coefficient 1, notée sur 20).

Critères d'évaluations des épreuves

- Contenu des épreuves écrites durée 1H : coefficient 0,33
 - Questions portant sur :
 - La règlementation et logique de traçage,
 - la sécurité des pistes d'entrainement et de compétition,
 - La capacité à mettre en place des situations pédagogiques à partir d'un diagnostic et d'en évaluer l'efficacité.
 - La maitrise des différents facteurs de performance
 - La capacité à conduire une séance d'entrainement dans sa globalité

L'implication, le comportement et la ponctualité du stagiaire participent à la réussite de la formation.

Sont admis à poursuivre leur formation, les candidats ayant obtenu au moins 10 points (validation effectuée lors d'un jury plénier).

ACCESSIBILITE:

Demande d'aménagement d'épreuves pour les candidats en situation de handicap : demande à effectuer auprès du service Ski Alpin de l'E.N.S.A. Le dossier est disponible sur le site internet de l'ENSA : https://www.ensa.sports.gouv.fr/index.php/fr/node/200

L'accord d'aménagement d'épreuves sera à transmettre à la FFS, au plus tard, 3 jours avant le début du stage, afin d'adapter les supports.

TARIFS 2024:

Frais Pédagogiques	+ Frais Techniques
(pour tous les stagiaires S.H.N.)	(pour les stagiaires S.H.N. Internes uniquement)
Forfait de ski non inclus	Frais d'hébergement en pension complète + forfait de ski inclus
150,00 € TTC	+ 140,00 € TTC

CONTACT:

Fédération Française de Ski – 2 rue René Dumont – Meythet – 74960 ANNECY Mme VANHOVE Laurène – 04 50 51 40 34 – contact@ffs.fr

v.2024-05

- Vigilance de l'éducation sportive et du respect de

Participation à l'organisation de compétitions

Organisation des compétitions

- Contribution à l'entraînement des pratiquants dans le respect de la sécurité et de l'éthique professionnelle

l'éthique

REFERENTIEL UF 7 : « concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance d'entraînement telle que définie par le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski alpin, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé » - Conception, mise en œuvre et évaluation, en prenant en compte le public et l'environnement, d'une séance d'entraînement en ski alpin telle que définie par le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski alpin, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé - Entraînement des stages de perfectionnement et/ou de compétitions en école de ski et/ou des compétiteurs du club en sécurité - Concevoir une séance d'entraînement telle que définie - Application des fondements théoriques de par définie par le mémento de la méthode française de l'entraînement et de ses principes généraux l'enseignement du ski alpin pour tout public, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé Mise en œuvre des situations d'entraînement variées - Mettre en œuvre une séance d'entraînement telle que définie par le mémento de la méthode française de Une épreuve écrite d'une durée d'une - Préparation des skieurs à concourir lors de Le candidat : l'enseignement du ski alpin pour tout public, en sécurité compétitions heure portant d'une part sur la - Comprend, assimile et retransmet les dans le milieu montagnard enneigé conception d'une séance fondamentaux théoriques de - Maîtrise de la réglementation régissant les compétions d'entraînement pour un public l'entraînement du mémento de la - Conduire une séance d'entraînement compétiteur appartenant aux classes en ski alpin et ses activités dérivées méthode française de l'enseignement du 3 et 4 telles que définies par le ski alpin memento de la méthode française de - Encadrement et accompagnement des skieurs lors de - Transmettre des consignes de sécurité adaptées au milieu de pratique et aux différents publics l'enseignement du ski alpin, dans le compétitions - Met en œuvre des situations milieu montagnard enneigé et d'autre d'entraînement variées dans le cadre du - Maîtrise du cadre général de l'organisation de la Réguler son intervention en fonction des réactions des part sur les connaissances mémento de la méthode française de Fédération française de ski différents publics réglementaires relatives aux l'enseignement du ski alpin compétitions en ski alpin et ses - Contrôle de la sécurité des compétiteurs des stages - Encadrer un groupe dans le cadre d'une compétition activités dérivées. - Connaît les réglementations afférentes de perfectionnement et/ou des compétitions en école aux compétitions ski alpin et ses activités de ski, des compétiteurs du club en étant à l'écoute de - Adapter sa séance d'entraînement à l'environnement, Cette épreuve est évaluée par deux dérivées chacun d'eux évaluateurs. notamment à la situation topographique, météorologique et nivologique et sécuritaire - Protection des mineurs entrainés Animation des séances pour les compétiteurs du club - Évaluer une séance d'entraînement en ski alpin - Prévention de l'usage du dopage et des - Participer à, ou mettre en œuvre une compétition en comportements à risques ski alpin et ses activités dérivées